Autoroute 30 en partenariat public-privé

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

15 décembre 2016 – 14 décembre 2017

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 1
2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE 2
3. REVENUS DE PÉAGE 5
4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN 6
   - 4.1 GESTION DE LA CIRCULATION 6
   - 4.2 INSPECTIONS 7
   - 4.3 TRAVAUX 8
5. SERVICE À LA CLIENTÈLE 9
   - 5.1 PORTRAIT DES COMPTES CLIENTS 9
   - 5.2 PLAINTES 11

ANNEXE 1 - GRILLE TARIFAIRE DU 1ER FÉVRIER 2017 AU 31 JANVIER 2018

1. INTRODUCTION

A30 Express est le partenaire privé responsable de l'autoroute 30 entre Vaudreuil-Dorion et La Prairie.

Une Entente de partenariat public-privé a été signée le 25 septembre 2008 entre A30 Express et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Ministère). Cette entente a pour objet la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du parachèvement en partenariat public-privé (PPP) de l'autoroute 30, de même que la responsabilité de certains tronçons routiers complémentaires et l'exploitation d'un poste de péage, et ce, pendant 34 ans.

La construction de la partie ouest de l'autoroute 30 a été confiée à l'entreprise A30 Express. Elle totalise 42 kilomètres et a été réalisée entre 2008 et 2012. La route s'étend de Vaudreuil-Dorion à Châteauguay, sur une distance d'environ 35 kilomètres. Une section de 7 kilomètres s'ajoute à ces 35 kilomètres, permettant de rejoindre la route 201 dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield. Ces nouveaux tronçons de l'autoroute 30 comptent notamment :

- 2 échangeurs autoroutiers et 8 échangeurs routiers;
- 30 ponts d'étagement et ponts;
- 1 poste de péage de 14 voies avec guérites (7 par direction);
- 32 ouvrages d'art;
- 1 tunnel;
- 1 station de pompage; et
- 1 passerelle de piste cyclable.

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, le Ministère a également confié à A30 Express l'exploitation et l'entretien de 29 kilomètres de l'autoroute 30 entre Châteauguay et La Prairie. Cette section a été construite par le Ministère et la gestion a été transférée à A30 Express le 1er avril 2012.

Elle comprend notamment :

- 31 ponts d'étagement et ponts;
- 1 station de pompage; et
- 3 échangeurs majeurs (A-730, A-930 et A-15).

La partie nouvellement construite de l'autoroute 30, y compris le poste de péage, est officiellement ouverte à la circulation depuis le 15 décembre 2012. A30 Express est responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute pour une période de 30 ans, soit jusqu'au 14 décembre 2042.

Le présent rapport présente des informations générales relatives à l'ensemble des activités d'entretien et d'exploitation pour l'année d'opération d'A30 Express, s'étendant du 15 décembre 2016 jusqu'au 14 décembre 2017.

2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE

En 2017, le nombre moyen de véhicules empruntant chaque jour la section à péage de l'autoroute 30 s'élève à près de 22 000, représentant un nombre annuel total de 8 millions de véhicules.

Les véhicules de catégorie 2 (230 cm et plus) représentent 14,4 % de l'ensemble des véhicules qui franchissent le péage. Le nombre de véhicules de catégorie 2 empruntant le poste de péage est en moyenne de 3 200 par jour.

Trois méthodes de paiement sont acceptées au poste de péage de l'autoroute 30 : l'argent comptant, la carte de crédit et le transpondeur. En 2017, le mode de paiement privilégié par les utilisateurs est l'argent comptant, représentant 49 % de l'ensemble des transactions. Les paiements réalisés par les détenteurs de transpondeur représentent 32 % des transactions, alors que les paiements par carte de crédit constituent 19 % de l'ensemble des transactions.

Il est possible de remarquer une forte saisonnalité dans la fréquentation de l'autoroute 30, puisque l'achalandage durant la saison estivale est particulièrement élevé en comparaison avec celui enregistré durant la saison hivernale.

Les tableaux et graphiques suivants fournissent des informations détaillées ainsi qu'une représentation visuelle de l'achalandage au poste de péage de l'autoroute 30.

Portrait de l'achalandage 2017

Mois**	Achalandage mensuel total	Achaladange quotidien moyen	Achalandage mensuel en direction est	Achalandage mensuel en direction ouest	DJMA*
Déc. 2016	546 998	17 645	272 824	274 174	21 542
Jan. 2017	525 033	16 937	260 044	264 989	21 681
Fév. 2017	490 440	17 516	243 533	246 907	21 702
Mars 2017	592 553	19 115	294 118	298 435	21 758
Avr. 2017	653 998	21 800	325 207	328 791	21 857
Mai 2017	730 766	23 573	357 680	373 086	21 972
Juin 2017	775 206	25 840	386 191	389 015	21 860
Juil. 2017	850 190	27 425	422 594	427 596	21 731
Août 2017	808 428	26 078	399 179	409 249	21 795
Sept. 2017	739 513	24 650	361 872	377 641	21 884
Oct. 2017	688 950	22 224	336 131	352 819	21 941
Nov. 2017	622 774	20 759	303 835	318 939	21 986
Total	**8 024 849**	**21 986*** **	**3 963 208**	**4 061 641**	

* DJMA signifie ici Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens

** Ce calendrier de décembre à novembre correspond à l'année d'exploitation

*** Moyenne pour l'année d'exploitation

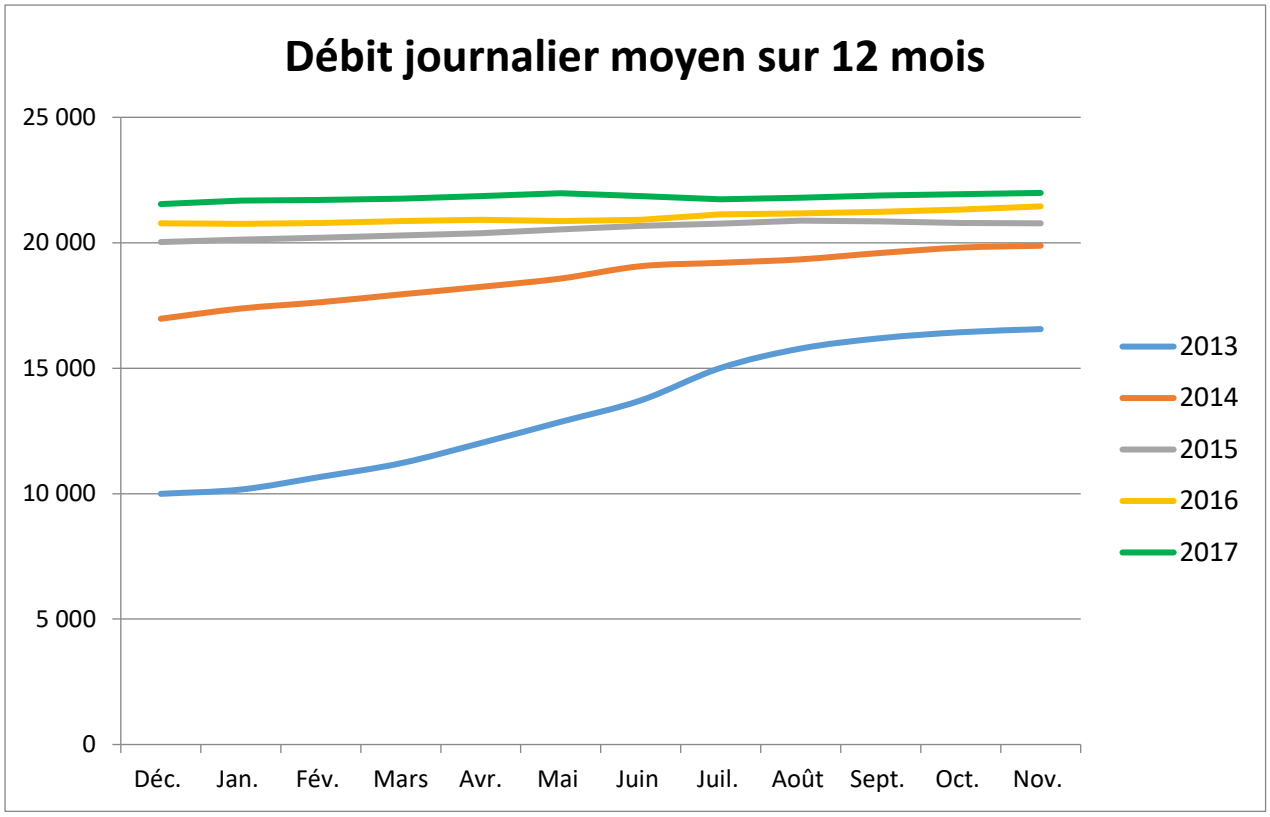
Débit journalier moyen sur 12 mois
25 000
20 000
15 000
10 000
5 000
0
Déc.
Jan.
Fév.
Mars
Avr.
Mai
Juin
Juil.
Août
Sept.
Oct.
Nov.
2013
2014
2015
2016
2017

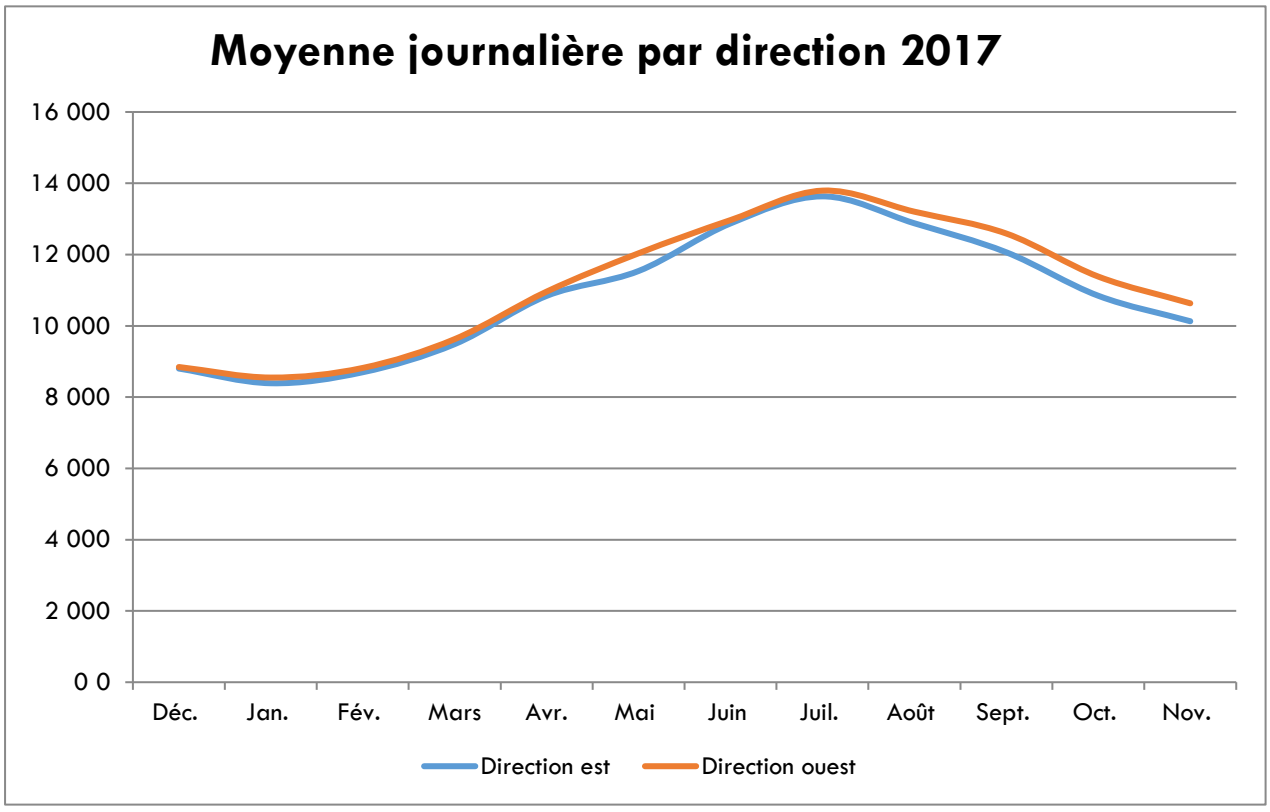
Moyenne journalière par direction 2017
16 000
14 000
12 000
10 000
8 000
6 000
4 000
2 000
0 0
Déc.
Jan.
Fév.
Mars
Avr.
Mai
Juin
Juil.
Août
Sept.
Oct.
Nov.
Direction est
Direction ouest

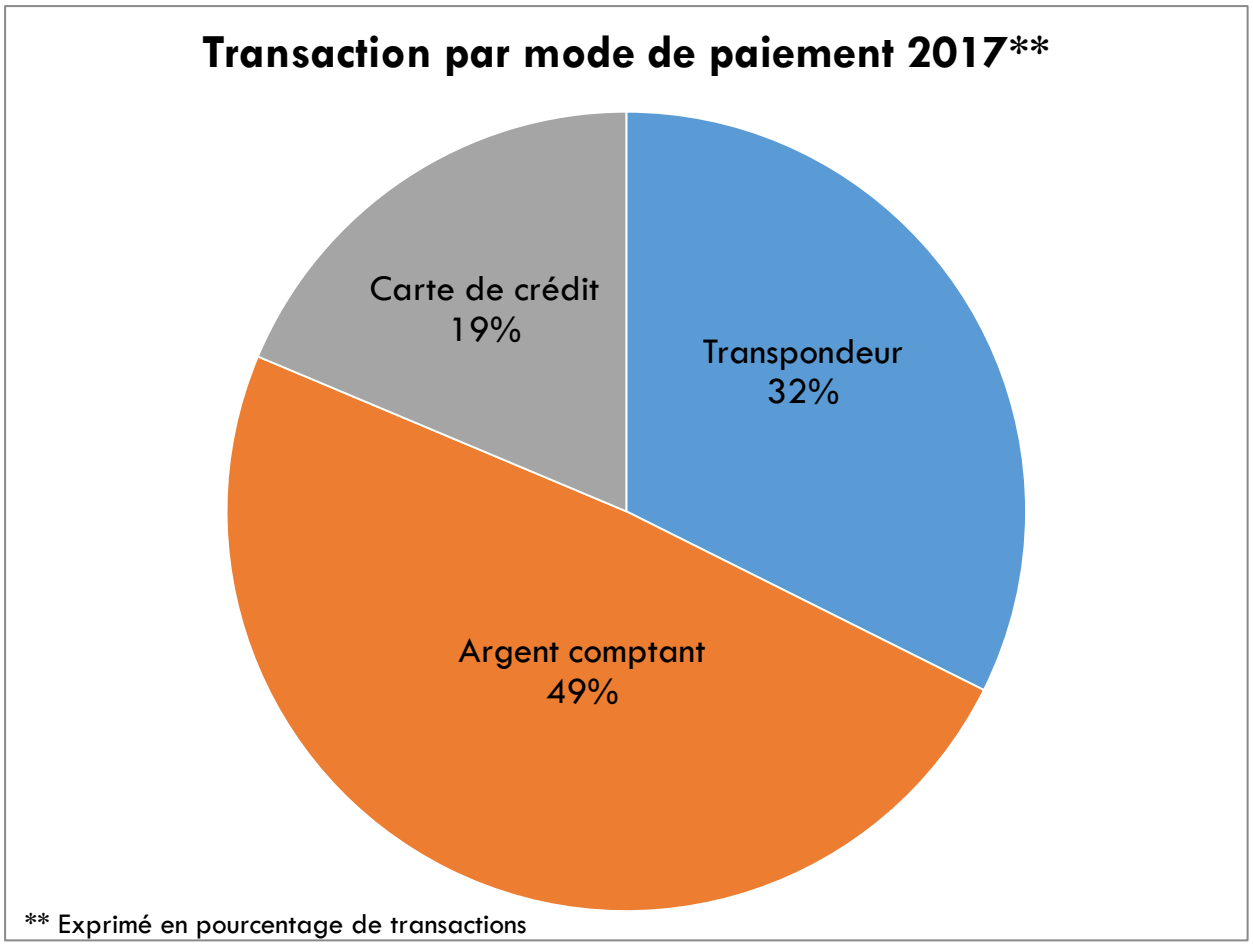
Transaction par mode de paiement 2017**
Carte de crédit
19%
Transpondeur
32%
Argent comptant
49%
** Exprimé en pourcentage de transactions

3. REVENUS DE PÉAGE

Le 1er février 2017, en vertu de l'Entente de partenariat entre A30 Express et le Ministère, le tarif au poste de péage est passé de 1,25 $ à 1,40 $ par essieu pour les véhicules de catégorie 1 (moins de 230 cm) et le tarif pour les véhicules de catégorie 2 est passé de 1,85 $ à 2,05 $ par essieu.

Les véhicules de catégorie 1 munis d'un transpondeur bénéficient d'une réduction de 0,10 $ par transaction. Depuis le 1er janvier 2016, les véhicules électriques éligibles bénéficient d'un rabais de 100% sur le montant du péage.

L'Entente de partenariat intervenue entre le Ministère et A30 Express prévoit que les revenus de péage sont partagés à parts égales entre les parties lorsqu'ils excèdent le seuil annuel convenu. En 2017, le seuil de partage des revenus était de 7,4 M$.

La part recueillie par le Ministère a été de 11,3 M$. En 2016, ce montant s'établissait à 9,6 M$. Depuis l'ouverture du poste de péage de l'autoroute 30, le Ministère a reçu un montant cumulatif total de 41,8 M$. Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et l'immatriculation, des revenus de péage, etc.

En annexe de ce rapport, vous trouverez la grille tarifaire en vigueur en 2017 (du 1er février 2017 au 31 janvier 2018). Ladite grille a été publiée dans la Gazette officielle du Québec le 13 janvier 2017. La publication du 13 janvier 2017 est également disponible sur le site des Publications du Québec.

4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN

4.1 Gestion de la circulation

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, A30 Express est responsable de la surveillance et de la gestion de la circulation sur son réseau. Ainsi, il lui revient de porter assistance aux usagers en cas d'accident, de panne ou tout autre incident. A30 Express est également responsable de maintenir un niveau de sécurité adéquat des voies de circulation et intervient donc régulièrement pour ramasser des débris, informer les usagers à l'aide d'une signalisation adaptée, etc.

Les tableaux et graphiques ci-dessous représentent l'ensemble des interventions menées par A30 Express dans le cadre de la surveillance et de la gestion de la circulation.

Interventions et accidents 2017			
Mois	**Accident**	**Assistance à l'usager**	**Autres interventions**
Déc. 2016	74	97	60
Jan. 2017	14	121	25
Fév. 2017	43	86	33
Mars 2017	38	86	52
Avr. 2017	19	118	81
Mai 2017	24	144	103
Juin 2017	19	146	104
Juil. 2017	30	122	110
Août 2017	22	103	95
Sept. 2017	32	86	32
Oct. 2017	21	80	37
Nov. 2017	63	107	63
Total	**399**	**1 296**	**795**

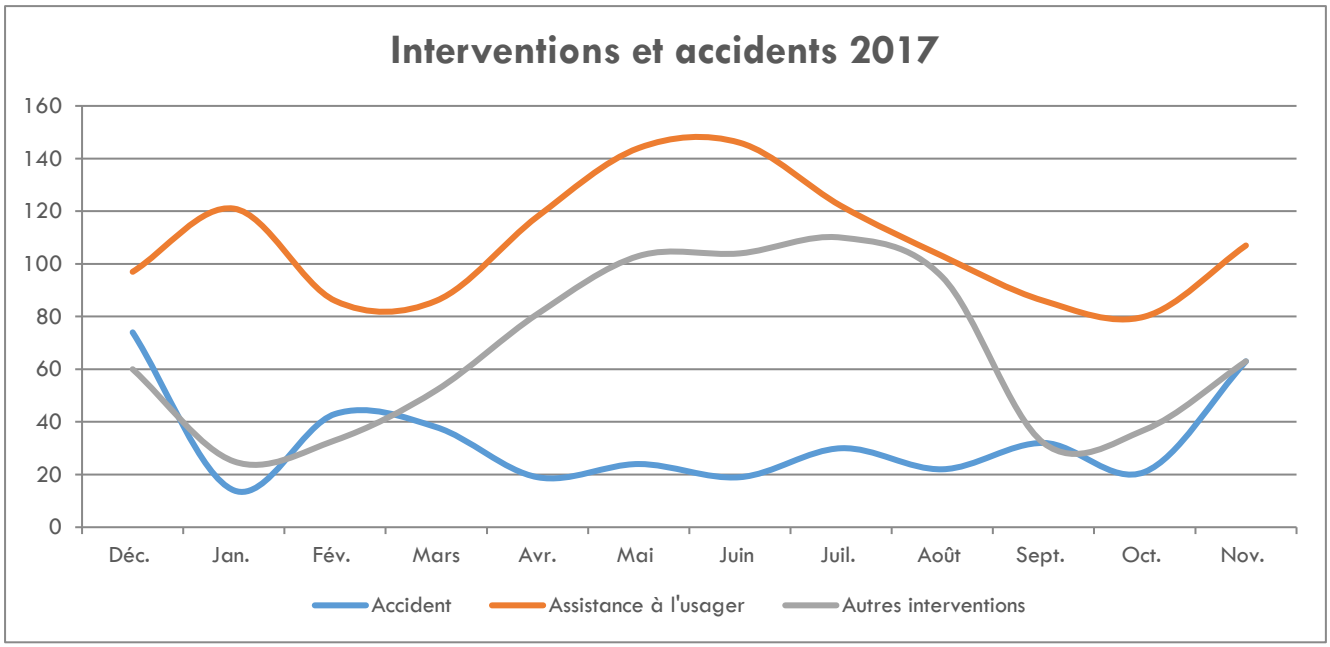

4.2 Inspections

Afin de préserver un haut niveau de sécurité de l'autoroute 30, et conformément aux exigences de l'Entente de partenariat, A30 Express a la responsabilité d'inspecter l'ensemble des éléments qui constituent l'infrastructure. Selon les éléments à inspecter et le niveau d'exigences requis, les inspections sont effectuées à des fréquences différentes.

En 2017, A30 Express a réalisé les inspections suivantes :

- L'inspection annuelle de l'ensemble des structures.
    - Cette inspection est constituée d'une observation visuelle de l'intégralité de la structure et des éléments qui la composent, afin de détecter toute évolution anormale;
- L'inspection générale de plus de 30 structures principalement situées entre Châteauguay et La Prairie.
- L'inspection générale de tous les portiques de supersignalisation de l'autoroute 30.
    - L'inspection générale est une inspection approfondie de chaque élément composant la structure qui inclut entre autres des relevés de mesures précises et qui sont ensuite intégrées à l'inventaire des structures du Ministère;
- Les inspections régulières de l'ensemble des équipements de la route (glissières, éclairage, drainage, signalisation, espaces verts, etc.).

A30 Express a aussi effectué deux relevés de l'état de l'ensemble de la chaussée de l'autoroute 30; un relevé effectué en été et un autre en hiver. Ces relevés permettent d'évaluer et de suivre l'évolution de l'adhérence, de l'orniérage et de la rugosité, afin d'assurer les niveaux de sécurité et de confort requis pour les usagers de la route.

4.3 Travaux

L'entretien courant (réparation de clôtures, réparation de glissières, enlèvement de graffiti, remplacement de la signalisation et de l'éclairage, nettoyage des structures, entretien des aménagements paysagers, réparations ponctuelles de l'asphalte) est effectué au besoin et dicté par les activités au plan quinquennal.

En complément de cet entretien récurrent, les travaux significatifs suivants et activités inscrites au plan quinquennal ont été réalisés en 2017 :

- Remplacement de la surface de roulement en direction ouest de la structure P-17344 (pont CN à Vaudreuil-Dorion);
- Meulage de la partie en béton et micro-planage des parties en asphalte des Tronçons A-30 complémentaires entre Châteauguay et La Prairie dans le cadre de la Modification du ministre no. 19 afin d'améliorer l'adhérence;
- Réparation des plaques d'acier de revêtement des glissières sur le pont Madeleine-Parent;
- Réparation de l'approche de la structure P-15625 de la route 201 à Salaberry-de-Valleyfield;
- Correctifs ponctuels de l'indice de rugosité internationale (IRI), orniérage et fissuration selon les résultats de l'inspection.

5. SERVICE À LA CLIENTÈLE

5.1 Portrait des comptes clients

En 2017, après cinq années d'exploitation, le nombre de transpondeurs actifs en circulation est d'environ 62 000, répartis parmi plus de 28 500 comptes clients. Ces chiffres sont en forte progression en comparaison avec 2016 (respectivement 51 000 transpondeurs actifs pour 23 000 comptes actifs à la fin de l'année d'exploitation, soit en novembre 2016).

Désormais, les transactions payées par transpondeurs représentent 32,5 % de l'ensemble des transactions au poste de péage de l'autoroute 30.

Les tableaux et graphiques suivants fournissent des données mensuelles relatives aux comptes clients.

Portraits des comptes clients 2017			
Mois	Transpondeurs actifs	Comptes clients actifs	Taux d'utilisation avec transpondeur
Déc. 2016	51 403	23 696	31%
Jan. 2017	52 139	24 075	38%
Fév. 2017	52 721	24 332	36%
Mars 2017	53 731	24 686	36%
Avr. 2017	54 753	25 039	30%
Mai 2017	55 890	25 569	32%
Juin 2017	56 899	26 086	29%
Juil. 2017	58 019	26 650	24%
Août 2017	59 234	27 243	29%
Sept. 2017	60 276	27 720	31%
Oct. 2017	61 191	28 176	36%
Nov. 2017	61 888	28 512	38%

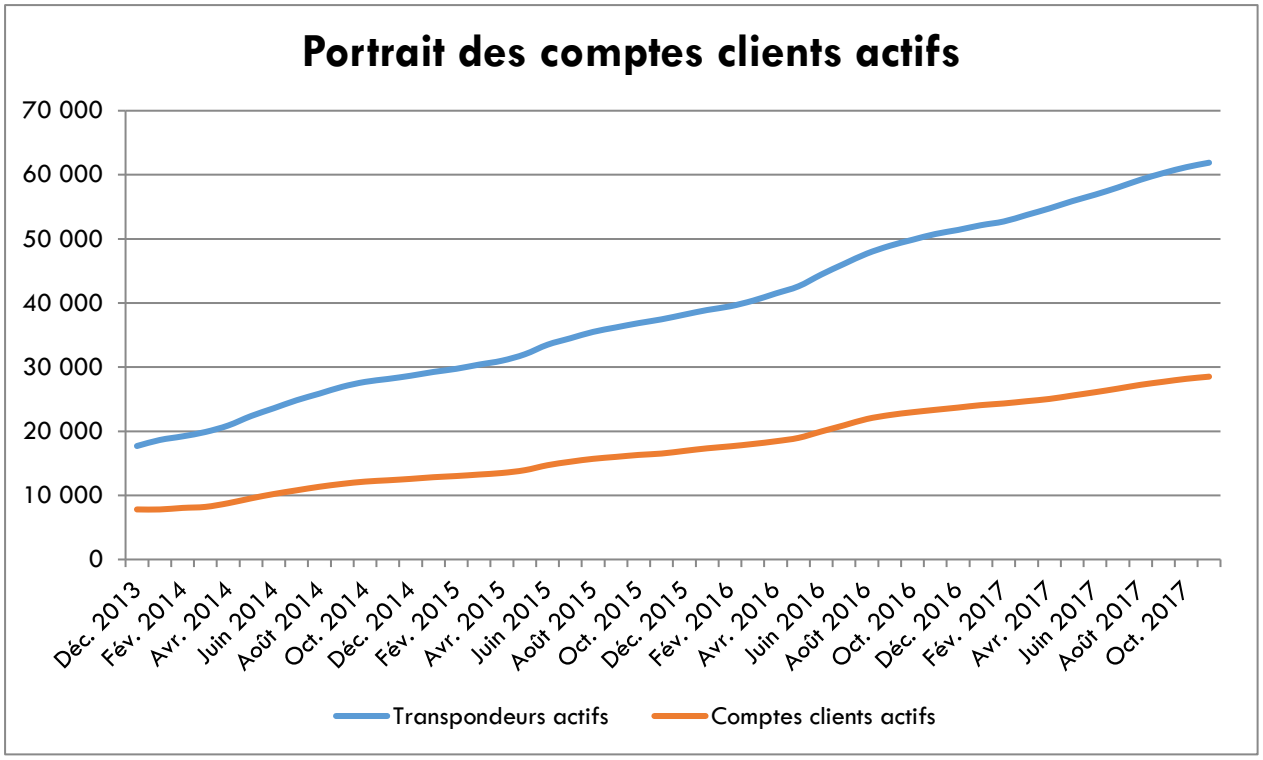
Portrait des comptes clients actifs
70 000
60 000
50 000
40 000
30 000
20 000
10 000
0
Déc. 2013
Fév. 2014
Avr. 2014
Juin 2014
Août 2014
Oct. 2014
Déc. 2014
Fév. 2015
Avr. 2015
Juin 2015
Août 2015
Oct. 2015
Déc. 2015
Fév. 2016
Avr. 2016
Juin 2016
Août 2016
Oct. 2016
Déc. 2016
Fév. 2017
Avr. 2017
Juin 2017
Août 2017
Oct. 2017
Transpondeurs actifs
Comptes clients actifs

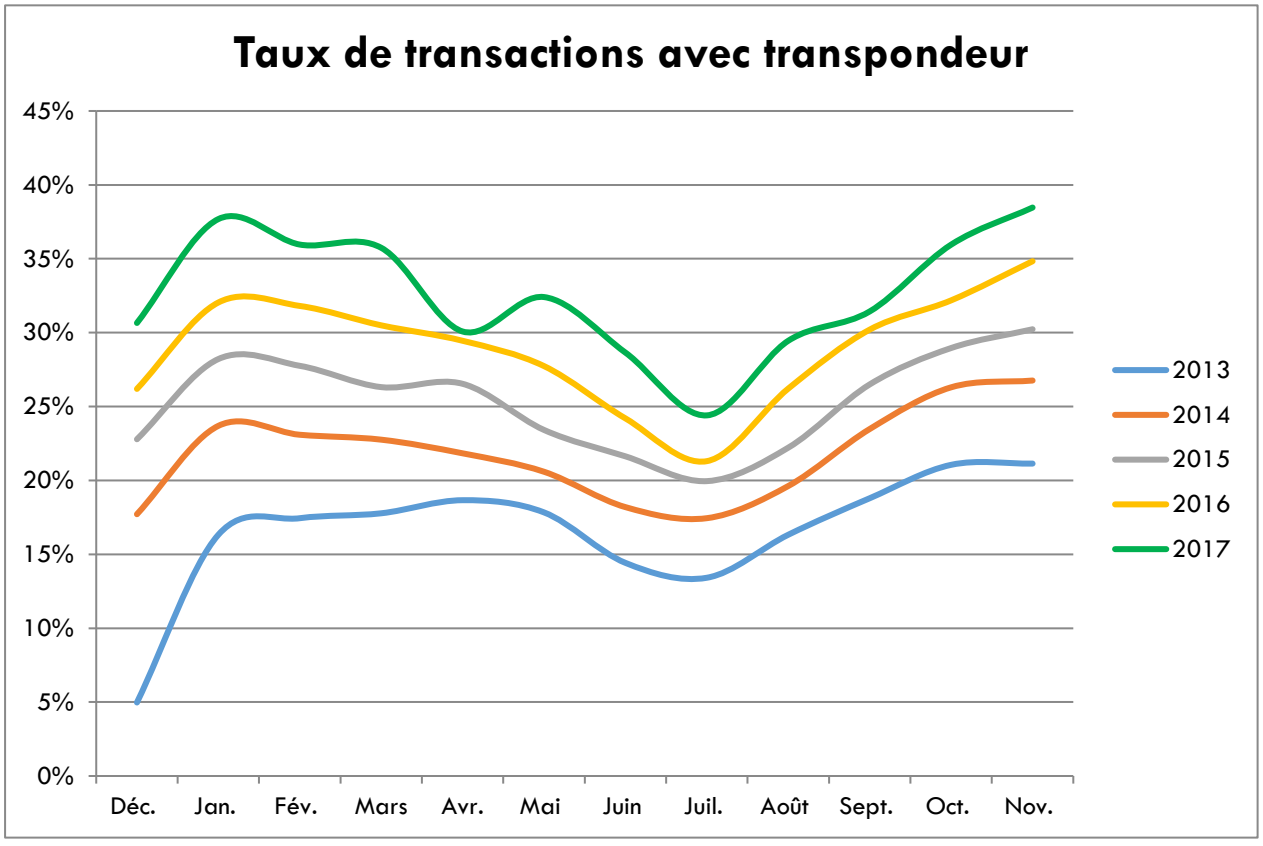
Taux de transactions avec transpondeur
45%
40%
35%
30%
25%
20%
15%
10%
5%
0%
Déc.
Jan.
Fév.
Mars
Avr.
Mai
Juin
Juil.
Août
Sept.
Oct.
Nov.
2013
2014
2015
2016
2017

5.2 Plaintes

En 2017, A30 Express a reçu à son centre de service à la clientèle (en personne, par téléphone ou sur le site Internet www.a30express.com) 220 plaintes ainsi que 2 422 demandes d'informations ou de commentaires. Ces communications portent sur des sujets aussi variés que les transpondeurs, le péage, l'entretien de la route et des espaces verts, les conditions de circulation, etc.

L'intégralité des plaintes et des communications est traitée et répondue dans un délai maximum de 48 h.

Plaintes et demandes d'information 2017		
Mois	**Plaintes**	**Demandes d'information**
Déc. 2016	32	164
Jan. 2017	21	152
Fév. 2017	10	154
Mars 2017	10	192
Avr. 2017	10	160
Mai 2017	13	229
Juin 2017	22	234
Juil. 2017	31	254
Août 2017	14	246
Sept. 2017	8	227
Oct. 2017	25	210
Nov. 2017	24	200
Total	**220**	**2 422**

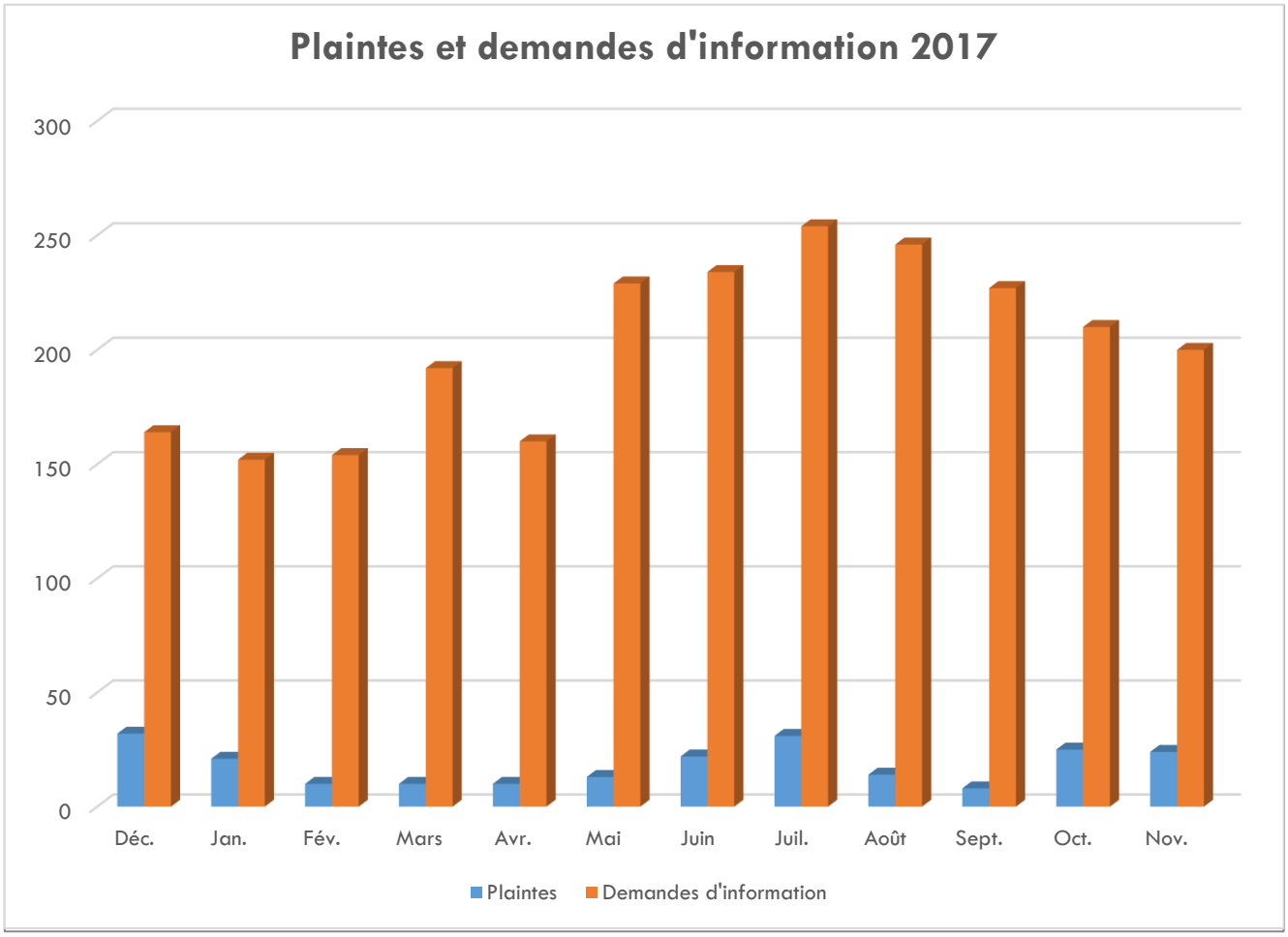
Plaintes et demandes d'information 2017
300
250
200
150
100
50
0
Déc.
Jan.
Fév.
Mars
Avr.
Mai
Juin
Juil.
Août
Sept.
Oct.
Nov.
Plaintes
Demandes d'information

Annexe 1

Grille tarifaire :

Grille tarifaire du 1er février 2017 au 31 janvier 2018

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1er février 2017 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

TARIFS DE PÉAGE																
PÉRIODES	**JOURS OUVRABLES**								**FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS**							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
HEURES	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
DIRECTION EST	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
DIRECTION OUEST	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
Catégorie A, Classes 1 à 5, tarif par essieu	2,05$		2,05$		2,05$		2,05$				2,05$				2,05$	
Catégorie A, Classes 6 et 7, tarif par essieu	80,00$		80,00$		80,00$		80,00$				80,00$				80,00$	
Catégorie B, tarif par essieu	1,40$		1,40$		1,40$		1,40$				1,40$				1,40$	
Catégorie C, tarif par essieu	2,05$		2,05$		2,05$		2,05$				2,05$				2,05$	

PPAM: Période de pointe du matin
HPJ: Période hors pointe du jour
PPPM: Période de pointe du soir
HPS: Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
Catégorie A	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
Catégorie B	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
Catégorie C	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1er février 2017 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	**CATÉGORIE A**	**CATÉGORIE B**	**CATÉGORIE C**
FRAIS MENSUELS DE GESTION DE COMPTE APPLICABLES				
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte client en règle, avec état de compte en ligne	S/O	0,00$	0,00$
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte client en règle, avec état de compte par la poste	S/O	2,80$	2,80$
●	Frais de gestion administrative de compte, par véhicule, pour les véhicules visés à l'article 4 du *Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé* (RLRQ, c. P-9.001, r. 3) qui sont dispensés du paiement du péage	S/O	2,80$	2,80$

Note : les taxes applicables doivent être ajoutées aux différents frais d'administration mentionnés dans la présente grille tarifaire, si applicable.

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1er février 2017 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS DE RECOUVREMENT				
●	Frais pour le recouvrement du tarif de péage advenant le défaut de paiement du tarif de péage au poste de péage lors du passage sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 dans le cas où un délai supplémentaire de 48 heures est accordé pour effectuer le paiement	S/O	6,00$	6,00$
●	Frais de recouvrement par transaction pour chacun des refus de paiement de l'institution financière émettrice de la carte de crédit dans le cadre des réapprovisionnements automatiques	S/O	10,00$	10,00$
●	Frais de recouvrement si l'Usager fait défaut de réapprovisionner son compte-client et le solde du compte-client devient négatif suite au paiement des frais de gestion applicables	S/O	5,00$	5,00$

TAUX D'INTÉRÊT			
DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivants la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt annuel de 5% *		

* Ce taux d'intérêt annuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêts devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%, auquel cas, c'est ce dernier taux qui s'appliquera.

Le directeur général de Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c.

Vicente Valencia